
Origines de l'imprimerie en France. Les grandes chroniques de France (dernière page). Pasquier Bonhomme.

Numéro d'inventaire : 0003.00771.4

Type de document : plaque de vue sur verre photographique

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1901 (restituée)

Collection : A- Histoire, beaux-arts, littérature

Description : Format de l'image : 56 x 70

Mesures : hauteur : 85 mm ; largeur : 100 mm

Notes : Vue extraite d'une série diffusée par le Musée pédagogique. Se reporter à la brochure descriptive de la série : 3-771-28.

Mots-clés : Diapositives et films fixes, vues sur verre pour projection lumineuse

Histoire et mythologie

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Mention d'illustration

ill.

fut refusé par le grāt escuier en Bi
sot que ce n' estoit pas la coutume
de porter le dīt dīs sur lesuy corps
par my les chāps mais seulement
par my les vīlles. Et quant ledīt
corps fut arrivé a la porte de la Bi
sot ille fut la faire station et la
furent dictes vīlles occīsōs pro
pres et alone fut Baille ledīt dīs
aux dessus dīs. Bille religieuse les
quelz le portent iusques a legi
se fait & nys sur ledīt corps

Item apres l'enterrement dudit
corps eut grosse alteration entre
ledīt grant escuier et les autres
escuiers de la vīlle deoy et les
religieuse dudit saint denys pour
le polle qui estoit soubs la dessus dī
de figure pour ce que parulo escu
yers disolent ledīt polle leur appar
tenir et lessiez religieuse au con
sacré et tellement que ledīt polle
fut mis en la mai de mōsieur
de Bunoys et de mōsieur le chā
cellier de France et finablement fut
apprise que ledīt polle qui estoit
de Bap dor bien riche demourroit
a celle église

Item et au milieu de la dessus dī
ce grant misse y eut une predica
tion d' filz maistre thomas le coeur
celles docteur en theologie a la q̄te
auoit grant purple priant pour le
dīt lessiez et les dīngz plorans le
quel roy fut titulé le roy charles
vīl. de a nom tressainteulx

Item et apres l'enterrement di
sot roy fut crié dieu ayt lame
du roy charles tressainteulx rois
lessiez est dit puis apres vīlles

wy lois et avec les huissiers et au
tres sergents garderent leurs arm
es sur la fosse d'aulx

Item apres toutes ses choses
faictes fist dīng chācū dīsmer en
la grant salle de labbe d'aulx egli
se ou fut court planché et ouverte
a to⁹ Senās et de este heur le bis
tier fait et graors dictes mōsieurs
de Bunoys dist a haulte voix
que luy et tous les autres sergents
avoient perdu leur mestre et
pour tant que Eng chācun pā
lais & soy pourvoit à quoy furent
plusieurs moult dolens et par espe
cial commençer et les pages soit a
plouver

Cy fine se tiers et dernier volume
des croniques de frāte contenāt chat
les vīl. et vīl. bis ordonnees y
tables et par chapitres Et paris
mēt es deux volumes precedens
sont contenus les saltz et gestes de
tous les roys qui ont que furent
en frāce tant payés coē ecclīs si
gnes et grant exēcō d'auant selon
l'original des croniques de fait de
nys qui bātiēnt de en la charge
de ce faict faictes a paris en la rue
neufue de nostre dame devant la grāt
église en losne de laquelle bonhom
me lung des quatre principailes éli
braires de la université de paris ou
pend pour enseigner lymage saint
yristofle fait le xvi^e. tour de lamuter lan
mis. CCC. soy vi.

192 Les grandes chroniques de
France de dernière roge gaignier
Baudouin